

- 4.1 Les données fournies dans le dossier R-3677-2008 montrent une accélération du nombre de conversions vers le « tout à l'électricité » (TAE) ainsi qu'un potentiel de conversion du mazout vers la bi-énergie (tarif DT). Comme le Distributeur annonce des besoins en puissance à la pointe, veuillez expliquer pourquoi le Distributeur se limite à une stratégie visant d'abord « à préserver le parc bi-énergie existant ». Veuillez également commenter l'opportunité de relancer le tarif DT afin de retarder le lancement d'un appel d'offres pour des approvisionnements de moyen et long termes en puissance.

Réponse :

Le tarif DT permet d'offrir une alternative à l'acquisition d'un système tout électrique aux clients utilisant un combustible comme mode de chauffage et qui envisagent migrer vers le chauffage tout à l'électricité (TAE). Le Distributeur s'assure ainsi que les clients concernés ne contribueront pas à amplifier la pointe du réseau.

À cause de la hausse des prix du mazout en 2008, la stratégie tarifaire du Distributeur dans le dossier R-3677-2008 visait d'abord à préserver le parc bi-énergie existant et son importante contribution au plan d'approvisionnement du Distributeur, mais n'excluait pas son expansion. En effet, tel qu'il est mentionné en réponse à la question 2.4 du GRAME dans le dossier R-3677-2008², il est socialement rentable d'encourager les conversions à la bi-énergie plutôt qu'au chauffage TAE, et le Distributeur entend déployer à cet effet une stratégie de communication auprès des clients au mazout.

La stratégie qui consiste à porter la totalité de la hausse tarifaire sur le prix applicable en période de pointe permet d'augmenter l'économie que réalise le client bi-énergie par rapport à celui qui opte pour le TAE. Par conséquent, la stratégie proposée par le Distributeur encourage l'expansion du parc bi-énergie, particulièrement dans le contexte où plusieurs clients envisagent la conversion de leur système de chauffage. Ainsi, le nombre de nouvelles demandes d'adhésion au tarif DT a atteint 8100 en 2008.

² HQD-16, Document 8, p. 7.